



Mesdames et Messieurs les actionnaires de BEAULIEU EXPLOITATION SA sont convoqués en

**Assemblée générale ordinaire, jeudi 19 mai 2011,
à 11 heures,
A Beaulieu Lausanne, avenue des Bergières 10,
1004 Lausanne**

ORDRE DU JOUR

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et comptes annuels relatifs à l'exercice 2010 de Beaulieu Exploitation S.A.

Le Conseil d'administration recommande l'approbation du rapport annuel et des comptes annuels pour l'exercice 2010.

2. Emploi du bénéfice reporté résultant du bilan

Le bénéfice disponible est le suivant:

Bénéfice reporté au 1 ^{er} janvier 2010	CHF	1'755'742.10
Bénéfice net de l'exercice 2010	CHF	13'156.45
Bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2010	CHF	1'768'898.55

Le Conseil d'administration propose d'utiliser le bénéfice comme suit:

Attribution à la réserve générale	CHF	0.00
Report à nouveau	CHF	1'768'898.55
	CHF	1'768'898.55

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et aux personnes chargées de la gestion pour leur activité en 2010 et jusqu'au jour de la présente assemblée.

4. Elections

4.1 Conseil d'administration

Le mandat de Jean-Christophe Bourquin arrive à son terme. Il est remercié de son engagement pour Beaulieu.

Le Conseil d'administration propose la réélection des membres suivants: Messieurs Yves Philippe Bloch, Jean-Philippe Rochat, René Kamm (Directeur général de MCH Group SA), Markus Peter Haering (Directeur financier de MCH Group SA), Christoph Neuenschwander (Directeur du développement de MCH Group SA), Stephan Peyer (membre du comité de direction de MCH Group SA) en qualité d'administrateurs ainsi que d'un représentant de la Municipalité de Lausanne.

4.2 Organe de révision

Le Conseil d'administration propose d'élire la société Ernst & Young S.A. en qualité d'organe de révision de la société pour l'exercice 2011.

5. Divers

Carte d'admission à l'Assemblée générale

Les actionnaires reçoivent par la poste la convocation à l'Assemblée générale (qui est également publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce), ainsi que la carte d'admission, le rapport annuel, les comptes annuels et le rapport de l'organe de révision. Seuls les détenteurs d'actions nominatives inscrits au registre des actions en date du 1^{er} mai 2011 pourront exercer le droit de vote afférent à ces titres. Aucune inscription au registre des actions ne sera opérée du 1^{er} mai 2011 au 19 mai 2011 inclus.

Représentation à l'Assemblée générale

Règles générales:

Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée générale:

1. Par sa banque, en qualité de représentant dépositaire;
2. Par un tiers;
3. Par les organes de la société;
4. Par M. Jean-Pierre Wicht, PME Révision et Expertises, à Lausanne, en qualité de représentant indépendant au sens de l'article 689 c CO.

Dans les cas 2 à 4 ci-dessus, les actionnaires sont invités à utiliser la procuration figurant en annexe à la convocation pour conférer les pouvoirs nécessaires à leur représentant. Dans le cas 1, l'actionnaire pourra utiliser le formulaire à cet effet fourni par sa banque.

Les procurations qui seront adressées à la société signées en blanc seront transmises au représentant indépendant. **En l'absence d'instructions de vote, les droits de vote seront exercés dans le sens des propositions du Conseil d'administration.**

Les organes de la société représenteront seulement les actionnaires qui approuvent les propositions du Conseil d'administration. Les procurations comportant des instructions différentes des propositions du Conseil d'administration seront transmises au représentant indépendant.

Les représentants dépositaires d'actions au sens de l'article 689 d CO sont priés de communiquer le plus tôt possible (mais au plus tard le 19 mai 2011 au contrôle à l'entrée) au secrétaire du Conseil d'administration, au siège de la société, le nombre d'actions qu'ils représentent. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi sur les banques et les caisses d'épargne du 8 novembre 1934 ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Lausanne, le 27 avril 2011

Beaulieu Exploitation S.A.

Au nom du Conseil d'administration:

Jean-Philippe Rochat
Président